

C'est quoi

AVEC 
NOUVELLE
AQUITAINE Santé

la téléexpertise?

#AVEC
pédagogie



Guide à
destination des
professionnels
de santé

Novembre 2024

C. Le traitement et la conclusion de la demande

A l'issue de la téléexpertise, le professionnel médical « requis » rédige un compte-rendu, l'enregistre dans son dossier patient et, dans le dossier médical partagé intégré dans Mon espace santé du patient, s'il est ouvert. L'article R. 6316-4 du code de la santé publique énumère limitativement les informations qui doivent figurer dans ce compte-rendu. Il s'agit des informations suivantes :

- 1

Les actes et des prescriptions effectués dans le cadre de l'acte de télé médecine.
- 2

L'identité des professionnels participant à l'acte de télé médecine.
- 3

La date et l'heure de l'acte de télé médecine et, le cas échéant, les incidents techniques survenus au cours de l'acte de télé médecine.

